

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**de la **BAREILLES - Commune**Séance du **24 avril 2026**

Convocation : 22/04/2026

**Membres en exercice : 7** *vingt-quatre avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel MARRO*

**Présents : 6****Présents :** Michel MARRO, Aude BOYER, Claude CAUBET, Michel LAVAIL, Marie-Christine MICAS, Julien VALENTIAN**Votants : 7****Représentés :** Marie-Laure FISSE représentée par Marie-Christine MICAS**Excusés :****Absents :****Secrétaire de séance :** Aude BOYER**Objet : Délibération sur le budget primitif - BAREILLES 2026**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune BAREILLES,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :****ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune BAREILLES pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 202 623,38****En dépenses à la somme de : 202 623,38****ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

065-216500645-DE\_2026\_006-DE

A G E D I

## DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	68 018,4 1
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 500
014	Atténuations de produits	13 200
042	Section à section	1 234
65	Autres charges de gestion courante	68 500
66	Charges financières	1 600
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>158 052,41</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	41 471,4 1
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	29 450
73	Impôts et taxes	8 903
731	Fiscalité locale	32 879
74	Dotations et participations	34 844
75	Autres produits de gestion courante	10 500
76	Produits financiers	5
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>158 052,41</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	1 277,9 7
16	Emprunts et dettes assimilées	2 750
21	Immobilisations corporelles	32 858
23	Immobilisations en cours	7 685
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>44 570,97</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	1 234
10	Dotations, fonds divers et réserves	38 936, 97

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

065-216500645-DE\_2026\_006-DE

A G E D I

13	Subventions d'investissement	4 400
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>44 570, 97</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que ci-dessus.

Sur la feuille de présence figurent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Michel MARRO

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

065-216500645-DE\_2026\_006-DE

A G E D I

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation 15/04/2026


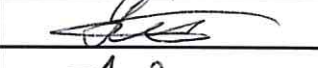

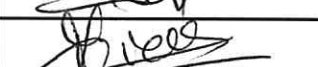
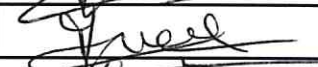


Présenté par Michel MARRO, Maire (1),

A Bareilles, le 24/04/2026

Délibéré par le conseil municipal (2), réunie en session ordinaire

A Bareilles, le 24/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

MARRO Michel	
LAVAIL Michel	
BOYER Aude	
CAUBET Claude	
MICAS Marie-Christine	
FISSE Marie-Laure	
VALENTIAN Julien	

Certifié exécutoire par Michel MARRO, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/04/2026, et de la publication le 29/04/2026.

A Bareilles, le 29/04/2026

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

(2) L'assemblée délibérante de l'AR: 29/04/2026

065-216500645-DE\_2026\_006-DE

A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation : 22/04/2026

de la **BAREILLES - Commune**Séance du **24 avril 2026****Membres en exercice : 7***vingt-quatre avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel MARRO***Présents : 6****Présents :** Michel MARRO, Aude BOYER, Claude CAUBET, Michel LAVAIL, Marie-Christine MICAS, Julien VALENTIAN**Votants : 7****Représentés :** Marie-Laure FISSE représentée par Marie-Christine MICAS**Excusés :****Absents :****Secrétaire de séance :** Aude BOYER**Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux en 2026 pour la TFB, TFNB et CFE, et d'augmenter la TH.

<b>TAXES</b>	<b>TAUX 2025 (rappel)</b>	<b>TAUX 2026</b>
Taxes foncières sur les propriétés bâties	28.61 %	28.61 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	12.44 %	12.44 %
Taxe d'habitation	12.76 %	14.40 %
CFE	16.04 %	16.04 %

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter pour 2026 les taux suivants :

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026 Taxes bâties : 28.61 %  
 Date de réception de l'AR: 29/04/2026  
 065-216500645-DE\_2026\_007-DE  
 A G E D I

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.44 %
- Taxe d'habitation : 14.40 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 16.04 %

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que ci-dessus.

Sur la feuille de présence figurent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Michel MARRO

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

065-216500645-DE\_2026\_007-DE

A G E D I

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition provisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	Total	52 634	>>>	54 959
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	114 600	28,61	112,04	114 600	32 787	28,61	32 787
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	10 050	12,44	146,31	10 100	1 256	12,44	1 256
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	140 759	12,76	59,54	141 800	18 094	14,40	20 619
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	3 084	16,04	47,16	3 100	497	16,04	497

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité = 52 634		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
3	79			599	0	-9 902	-22 100	-31 321

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	54 959	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-31 321	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	23 638
---	--------	---	---	---------	---	---	--------

À TARBES  
Le 18 MARS 2026  
Pour la Direction des Finances publiques,  
NOLF JEAN-RENE





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 064 BAREILLES  
ARRONDISSEMENT : 65 BAGNERES DE BIGORRE  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC LANNEMEZAN

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES  
ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

- Taxe foncière sur le bâti :
- a. Personnes de condition modeste
  - b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
  - c. Locaux industriels
  - d. Logements sociaux et longue durée

40
0
0
0

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Taxe d'habitation :
- b. Dotation pour perte de THLV
- c. Mayotte

434
>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

0
125
0
>>>

2. BASES EXONÉRÉES

- Taxe foncière sur le bâti :
- a. Par le conseil municipal
  - b. Par la loi
- Taxe foncière sur le non bâti :
- a. Par le conseil municipal
  - b. Par la loi (terres agricoles)
  - c. Par la loi (autres)

3 393
4 339

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

900
-----

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Correction des bases THRS
- d. Correction des bases THLV
- e. Correction des bases MTHRS

141 800
>>>
>>>
>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

79
----

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH
- b. TVA compensant la CVAE
- c. Coefficient correcteur
- d. Taux FB commune 2020
- e. Taux FB département 2020

>>>
3
0,325965
3,92
24,69

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	45,84	114,60	2,56	112,04
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	62,10	155,25	8,94	146,31
Taxe d'habitation (TH)	23,67	25,48	63,70	4,16	59,54
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,95	>>>	53,90	6,74	47,16

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>
>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Taux moyen départemental
- b. Taux maximum de la majo

16,41
1,64

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières d au niveau :

- a. National
- b. Communal
- Taux maximum :
- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
- b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou la fiscalité professionnelle unique

>>>
-----

Date de transmission de l'acte : 29/04/2026  
Date de réception de l'AR : 29/04/2026

065-216500645-DE\_2026\_007-DE

AGEDI

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation : 22/04/2026

de la **BAREILLES - Commune**Séance du **24 avril 2026**

---

<b>Membres en exercice :</b> 7	<i>vingt-quatre avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel MARRO</i>
<b>Présents :</b> 6	<b>Présents :</b> Michel MARRO, Aude BOYER, Claude CAUBET, Michel LAVAIL, Marie-Christine MICAS, Julien VALENTIAN
<b>Votants :</b> 7	<b>Représentés :</b> Marie-Laure FISSE représentée par Marie-Christine MICAS
	<b>Excusés :</b>
	<b>Absents :</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> Aude BOYER

---

**Objet : Indemnités du maire et des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du maire ;

Considérant que Monsieur le maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ;

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026 Date de réception de l'AR: 29/04/2026 065-216500645-DE_2026_008-DE A G E D I
--

Que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- maire : 20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1<sup>er</sup> adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2<sup>e</sup> adjoint : 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que ci-dessus.

Sur la feuille de présence figurent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Michel MARRO

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

065-216500645-DE\_2026\_008-DE

A G E D I

## Tableau des indemnités

Fonction	Nom - Prénom	Taux
Maire	MARRO Michel	20 % de l'indice brut terminal
1er adjoint	BOYER Aude	10,89% de l'indice brut terminal
2ème adjoint	LAVAIL Michel	6,60 %de l'indice brut terminal

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

065-216500645-DE\_2026\_008-DE

A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**de la **BAREILLES - Commune**Séance du **24 avril 2026**

Convocation : 22/04/2026

**Membres en exercice : 7***vingt-quatre avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel MARRO***Présents : 6****Présents :** Michel MARRO, Aude BOYER, Claude CAUBET, Michel LAVAIL, Marie-Christine MICAS, Julien VALENTIAN**Votants : 7****Représentés :** Marie-Laure FISSE représentée par Marie-Christine MICAS**Excusés :****Absents :****Secrétaire de séance :** Aude BOYER**Objet : ONF - Travaux 2026**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis n°DEC-26-879012-00634497/11542 du 22/04/2026 ONF pour les travaux 2026 d'un montant de 2 208.98 € HT.

Considérant les travaux à réaliser et le montant du devis, Monsieur le Maire propose que ce soit la Commune qui réalise les travaux directement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de refuser le devis proposé par l'ONF et de faire réaliser les travaux directement par la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que ci-dessus.

Sur la feuille de présence figurent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Michel MARRO

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

065-216500645-DE\_2026\_009-DE

A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation : 22/04/2026

de la **BAREILLES - Commune**Séance du **24 avril 2026**

---

**Membres en exercice : 7** *vingt-quatre avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel MARRO*

**Présents : 6**

**Votants : 7**

**Présents :** Michel MARRO, Aude BOYER, Claude CAUBET, Michel LAVAIL, Marie-Christine MICAS, Julien VALENTIAN

**Représentés :** Marie-Laure FISSE représentée par Marie-Christine MICAS

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Aude BOYER

---

**Objet : ONF - Programme d'action 2026**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme d'actions 2026 de l'ONF pour un montant de 11 470 € HT.

Le programme d'actions 2026 comprend :

- opérations cynégétiques ou piscicoles
- travaux d'infrastructures
- opérations liées à l'accueil du public

Concernant les travaux d'infrastructure et les opérations liées à l'accueil du public, Monsieur le Maire propose que la Commune prenne à sa charge le matériel nécessaire et de confier la tâche localement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que ci-dessus.

Sur la feuille de présence figurent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Michel MARRO

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

065-216500645-DE\_2026\_010-DE

A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation : 22/04/2026

de la **BAREILLES - Commune**Séance du **24 avril 2026**

---

**Membres en exercice : 7**      *vingt-quatre avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel MARRO*

**Présents : 6**                      **Présents :** Michel MARRO, Aude BOYER, Claude CAUBET, Michel LAVAIL, Marie-Christine MICAS, Julien VALENTIAN

**Votants : 7**

**Représentés :** Marie-Laure FISSE représentée par Marie-Christine MICAS

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Aude BOYER

---

**Objet : Création des commissions internes, règlement et désignation des présidents et des vice-présidents**

Monsieur le Maire propose 4 commissions pour lesquels un Président et un Vice-Président seront désignés parmi le conseil municipal et un règlement commun aux 4 commissions.

**COMMISSION TRAVAUX ET URBANISME -**

- Vice-Présidente : Aude BOYER
- Membres de la Commission : Michel LAVAIL, Julien VALENTIAN, Michel CAUBET

Amélioration des routes, éclairage public, entretien voirie, aire de jeux, ponts, route du val rénovation appartement communaux, permis de construire, rénovations, mobiliers urbains etc... la liste n'est pas exhaustive.

**COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT**

- Vice-Président : Julien VALENTIAN
- Membres de la Commission : Michel LAVAIL, Aude BOYER, Michel CAUBET, Marie-Laure FISSE

Espaces verts, stationnement, parking, journée citoyenne pour le nettoyage des chemins et pistes de randonnées, nettoyage ruisseaux (voir aussi avec la fédération de pêche) et la communauté de commune, tri sélectif (gestion et adéquation avec les besoins) etc.

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

065-216500645-DE\_2026\_011-DE

A G E D I

## **COMMISSION CULTURE ET ANIMATIONS**

- Vice-Présidente : Marie-Christine MICAS
- Membre de la Commission : Marie-Laure FISSE

Fêtes de village, organisation de rencontre sportive (marche, course, vélo, fêtes de la musique, atelier art plastique, peinture, exposition, sculpture, patrimoine du village (st Anne, st martin) Monument aux morts et organisations cérémonies en accord avec le président des anciens combattants etc.

## **COMMISSION AGRICULTURE ELEVAGE ET FORET**

- Vice-Président : Claude CAUBET
- Membre de la Commission : Michel LAVAIL, Julien VALENTIAN, Marie-Christine MICAS

Gestion de la forêt, vente de bois, chemins blancs (chemins non goudronnés à usage agricole) Relation étroite avec les éleveurs locaux, la fédération de chasse et de pêche. Faciliter le travail et le plaisir de chacun. Les aider au quotidien, afin de créer une osmose entre eux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que ci-dessus.

Sur la feuille de présence figurent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Michel MARRO

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

065-216500645-DE\_2026\_011-DE

A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation : 22/04/2026

de la **BAREILLES - Commune**Séance du **24 avril 2026**

---

**Membres en exercice : 7** *vingt-quatre avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel MARRO*

**Présents : 6**

**Votants : 7**

**Présents :** Michel MARRO, Aude BOYER, Claude CAUBET, Michel LAVAIL, Marie-Christine MICAS, Julien VALENTIAN

**Représentés :** Marie-Laure FISSE représentée par Marie-Christine MICAS

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Aude BOYER

---

**Objet : Désignation membres CCID 2026-2032**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une commission communale des impôts directs doit être constituée pour la durée du mandat.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

Monsieur le Maire propose de désigner 8 personnes représentant chacun des 3 hameaux de la Commune, soit Ys, Pouy et Bareilles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide les personnes proposées dans le tableau en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que ci-dessus.

Sur la feuille de présence figurent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Michel MARRO

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

065-216500645-DE\_2026\_012-DE

A G E D I

**Commune de** BAREILLES

Par délibération n° 2026-012..... en date du 24/04/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

**Modalités de remplissage du tableau**

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires -THRS et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

**Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.**

**Attention appelée**

**L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative.** Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6

**Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.**

1	M.	bares	Jacques jean paul	29/04/1956	100 chemin dit d'Arcougnat	THRS / TF
2	M.	renard	jean françois	04/06/1985	chemin de l'église	TF
3	M.	renard	michel jacques	28/09/1949	CHEMIN DE L EGLISE HAMAUX DE Y 277 ABAT 65240 BAREILLES	THRS
4	M.	micas	pierre	25/03/1948	hameau de YS 65240 Bareilles	THRS / TF
5	M.	casteran	david	22/02/1977	hameau de YS 65240 Bareilles	TF / CFE
6	M.	devaux	marie france	29/08/1947	hameau de YS 65240 Bareilles	THRS
7	M.	bazin	alexandrine	06/08/1988	hameau de YS 65240 Bareilles	THRS / TF
8	M.	pavageau	mathieu	03/06/1982	hameau de YS 65240 Bareilles	THRS
9	MME	gouarne	jeanne bernardine	14/06/1951	hameau de pouy 65240 Bareilles	TF
10	MME	gouarne	lea jeanne	02/01/1953	hameau de pouy 65240 Bareilles	TF
11	MME	lambert	emma marie	20/01/2001	chemin de subercade hameau de pouy 65240 Bareilles	INCONNUE

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

065-216500645-DE\_2026\_012-DE

A G E D I

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	MME	caubet	sylvie	19/02/1966	hameau de pouy 65240 Bareilles	THRS
13	M.	micas	antoine	12/12/2001	hameau de pouy 65240 Bareilles	INCONNUE
14	MME	vidaillet	annie	30/11/1949	hameau de pouy 65240 Bareilles	TF
15	MME	penin	maryline	01/02/1959	hameau de pouy 65240 Bareilles	THRS / TF
16	M.	lubert	lucien	31/05/1949	hameau de pouy 65240 Bareilles	THRS / TF
17	MME	poujol	geraldine	13/09/1974	chemin sabastia 65240 Bareilles	THRS / TF
18	M.	fradin	jean	28/03/1988	chemin de carrere dessus 65240 Bareilles	TF
19	M.	forgue	jonathan	29/11/1990	hameau de pouy 65240 Bareilles	M.
20	M.	soubie	alain	03/07/1949	le village 65240 Bareilles	THRS / TF
21	M.	roger	philippe	25/03/1963	le village 65240 Bareilles	THRS / CFE
22	M.	pizzolato	thierry	11/10/1971	route du lac 65240 Bareilles	THRS / TF
23	M.	borde	lucien	15/12/1952	le village 65240 Bareilles	TF
24	MME	borde	roselyne	06/05/1953	le village 65240 Bareilles	THRS
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	BOYER	Aude	commune-de-bareilles@orange.fr	0562986741

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026  
Date de reception de l'AR: 29/04/2026  
065-216500645-DE\_2026\_012-DE  
A G E D I